

2016-UNAT-677, Chalabi

Décisions du TANU ou du TCNU

Inatherme préliminairement à la demande d'audience orale. UNAT a examiné l'appel, en particulier si l'appelant avait une attente légitime pour le renouvellement de son contrat à durée déterminée et des droits liés au renouvellement de son contrat à durée déterminée. Unat a noté qu'en l'absence de toute preuve d'un engagement ferme de renouvellement, il n'y avait aucun fondement pour soutenir la revendication de l'appelant des attentes légitimes et / ou du droit pour le renouvellement de son contrat. L'UNAT a en outre soutenu qu'il ressortait clairement de la preuve que l'administration était impliquée dans le processus de révision des activités en Irak et de réaligner ses fonctions. Unat a convenu avec les conclusions de UNDT selon lesquelles l'appelant a été adéquatement consulté sur la restructuration organisationnelle avant que la décision contestée ne soit prise et que la décision contestée n'était pas mal motivée ou prise de mauvaise foi. UNAT a donc rejeté l'appel et confirmé le jugement de l'UNDT.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté la décision de ne pas renouveler son contrat à durée déterminée. Undt a rejeté la demande.

Principe(s) Juridique(s)

Une nomination à durée déterminée ne porte aucune espérance, légale ou autre, de renouvellement ou de conversion, quelle que soit la durée de service. Pour que la prétention d'un membre du personnel d'attente légitime d'un renouvellement de la nomination soit maintenue, elle ne doit pas être fondée sur une simple affirmation verbale, mais sur un engagement ferme envers le renouvellement révélé par les circonstances de l'affaire.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Chalabi

Entité

MANUI

Numéros d'Affaires

2016-903

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

6 Jun 2018

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Nomination (type)

Nomination pour une durée déterminée

Non-renouvellement

Absence d'espoir de renouvellement

Droit Applicable

Statut du personnel

- Disposition 4.13(c)

Jugements Connexes

UNDT/2015/122

2015-UNAT-580

2015-UNAT-522

2016-UNAT-678